

**ARRETE PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**NOMINATION D'UN MANDATAIRE A LA REGIE DE
RECETTES POUR LA COLLECTE DES
ENCOMBRANTS**

Direction Ressources – Finances
EL
N° 2019-A- 28

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la décision n° 2017-D-35 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes pour la collecte des encombrants,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU, l'arrêté 2017-A-86 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président,

Vu l'avis conforme du régisseur,

Vu l'avis conforme du mandataire,

VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour le bon fonctionnement de la régie de recettes pour la collecte des encombrants est nommée mandataire, sous la responsabilité du régisseur, à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- **Madame BARIAC Isabelle** née le 14 février 1967 à La Rochelle

ARTICLE 2 : Le mandataire ne devra pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux désignés dans la décision portant création de la régie de recettes sous peine d'être constitués comptables de fait et s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 4.32.10 du Nouveau Code Pénal.

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans les décisions de fonctionnement de la régie.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 25 juin 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **04 octobre 2019**
Publié ou notifié,
Le **07 octobre 2019**